

## **Procès-verbal et Compte-rendu du Comité Syndical du 20 février 2020**

L'an deux mille vingt, le 20 février, le Comité du Syndicat Mixte Loire et Goulaine (SMLG) dûment convoqué en séance ordinaire, et en application des articles L 2121-7, L 2122-8, par renvoi de l'article L 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) s'est réuni à 18h30 à la Maison Bleue à Haute-Goulaine sous la présidence de Monsieur Thierry COIGNET.

### **PRESENTS :**

Communauté de Communes Sèvre et Loire

Mr BULTEAU Daniel, Mr CHARPENTIER Joël, Mr COIGNET Thierry, Mr DAVID Stéphane, Mme LAURENT Marie-Madeleine, Mme LERAY Anne, Mr MARCHAIS Jean-Pierre, Mr TEURNIER Jean, Mr BERNARD Stéphane, Mme METRO Chantal, Mme ROBIN Marie-Claude,

Nantes Métropole

Haute-Goulaine

Mme CHAPEAU Marcelle, Mr CHARPENTIER Jean-Louis (Pas de voix pour les votes)

Basse-Goulaine

Mme LEPRON Marie-Christine,

La Haie-Fouassière

Clisson Sèvre Maine Agglo

Mme BELIN Françoise, Mme PARAGOT Agnès, Mr RENAUD Serge

Etaient également présents :

Mme LE ROY Laurence, Mr BRICARD Philippe, Mr TEILLET Benoit,

Est nommé secrétaire, Mr MARCHAIS Jean-Pierre

### **AFFAIRES GENERALES**

Monsieur COIGNET Thierry souhaite la bienvenue à l'ensemble des délégués.

Avant toute chose je vais vous présenter Pauline Beillevert qui vient d'arriver comme chargée d'études Natura 2000, pour une durée initialement de deux ans. Pauline merci de te présenter.

Pauline Beillevert : Bonjour à tous, j'arrive sur le poste de natura 2000 ce sont des missions qu'avaient Laurence à son arrivée. La révision du DOCOB a permis d'ouvrir ce poste pour deux ans, mes missions sont de mettre en ce document d'objectif afin de répondre aux objectifs de préservation des habitats et des espèces d'intérêts communautaires présentés sur le site. Concernant mon expérience je viens de terminer une mission également sur Natura 2000 et réserve Naturelle Régionale en Brière, j'ai travaillé 4 ans dans les marais de Brière.

#### ***1 - Approbation du PV du 19 décembre 2019***

Le Président demande à l'assemblée si celle-ci a des remarques concernant le PV du 19 décembre 2019.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical:**

- **Approuve le PV à l'unanimité,**

## **2 - Débat d'Orientation Budgétaire 2020**

Le Président demande à Laurence de présenter les chiffres

### **Dépenses de fonctionnement : 917 539 €**

- **Charges à caractère général : 364 040€**
  - ▶ Electricité : 63 000 € dont 40 000 € pour station pompage
  - ▶ Maintenance : 23 000 €
  - ▶ Voies, réseau: 14 500 €
  - ▶ « Etudes »: 195 820 € (dont Animation agricole CT: 18 600 €, Analyses eau: 45 000 €, Etude bilan CT: 70 000 €, MAE eau: 36 400 €, Prospection drone jussie: 8 000 €
- **Charges de personnel : 288 000 €**
- **Dépenses imprévues: 17 719 €**
- **Virement section investissement : 63 160 €**
- **Autres charges de gestion (Polleniz, indemnités élus, pertes créances irrécouvrables) : 49 950 €**
- **Charges financières (intérêts) : 2 070€**
- **Charges exceptionnelles: 3 000 €**
- **Amortissements : 129 600 €**

### **Recettes de fonctionnement : 917 539 €**

- **Excédent antérieur: 330 337€ (après affectation résultat: 166 093 €)**
- **Produits des services :**
  - ▶ 2 000€ (recettes animation/tourisme)
- **Dotations et participations: 719 745€**
  - ▶ AELB: 107 086€
  - ▶ Région: 18 587 €
  - ▶ Etat (Natura 2000): 34 816 €
  - ▶ Europe (Natura 2000): 69 361€
  - ▶ Participations EPCI (GEMAPI) : 385 487 €
  - ▶ Participations CCSL+ Basse-Goulaine + Haye Fouassière + Haute-Goulaine (animation-tourisme) : 104 408 €
- **Amortissement des subventions : 26 700€**

### **Dépenses d'investissement : 700 884 €**

- **Déficit 2019 : 164 243€**
- **Dépenses imprévues: 12 546€**
- **Transferts entre section: 26 700€**
- **Remb. capital des emprunts : 11 149€**
- **Immo. incorporelles: 51 244 € (étude franchissabilité, diagnostic complémentaire béton, site internet)**
- **Immo. corporelles: 435 000€**
  - ▶ Matériels, pelle et vannages: 176 520 € dont :  
Ouvrages hydrauliques : 168 720 € (réparation ancien vannage + mise en sécurité, dégrilleur, centrale hydraulique, divers équipements)
  - ▶ pelle: 5 000 €
  - ▶ Divers: 2800 €
  - ▶ Travaux rivières CT: 256 800 € dont:  
Restauration rivières:186 000 €  
Restauration ripisylve: 15 000 €  
Aménagement anti-érosif CT: 36 000 €  
Indicateurs suivis + espèces pro CT: 19 800 €
  - ▶ Mobilier bureau: 1680 €

### **Recettes d'investissement : 700 884 €**

- ▶ Virement de la section fonctionnement : 63 160 €
- ▶ Amortissements : 129 600 €
- ▶ Subventions: 259 080 €
- ▶ AELB: 151 999 €
- ▶ CRPDL: 143 081 €
- ▶ Excédents de fonctionnement capitalisés: 164 243 €
- ▶ FCTVA: 28 800 €
- ▶ Emprunts : 20 000 €

### **Conclusions sur le budget**

- **Situation financière saine, même si l'excédent de fonctionnement s'est fortement amenuisé du au décalage entre la réalisation des actions du CT et de N2000 et la perception des subventions. Par ailleurs, peu de subventions font l'objet d'un rattachement sur l'année de réalisation des actions.**
- **En année 2021, le CT étant quasiment terminé, l'excédent de fonctionnement devrait fortement remonter.**
- **Excédent de fonctionnement 2019 correspond à:**
  - ▶ Report actions du CT
  - ▶ Fonctionnement peu important et coût électricité beaucoup plus faible que les années précédentes durant lesquels la station de pompage avait fonctionné
  - ▶ Non utilisation des crédits sur certaines lignes
- **Excédent de fonctionnement 2019 ne couvre pas le déficit d'investissement. Possible qu'il soit nécessaire de réaliser un petit emprunt (20 000 €). En fonction de la prise en charge de l'assurance sur l'ancien vannage et des travaux effectivement réalisés, l'emprunt ne sera peut-être pas nécessaire.**
- **Dans l'avenir, les excédents de fonctionnement permettront de financer :**
  - ▶ La mise en œuvre du DOCOB N2000
  - ▶ Les travaux sur les ouvrages hydrauliques restant à faire et à venir (franchissabilité des ouvrages)
  - ▶ De nouveaux travaux en rivière avec des financements Leader en 2021

Thierry COIGNET : Avez-vous des questions concernant le DOB ?

### **Après en avoir délibéré, le Comité Syndical:**

- **Approuve le DOB à l'unanimité,**

### **3- Rapport d'orientation Budgétaire 2020**

#### **PARTICIPATIONS GEMAPI: CCSL, Nantes métropole, CSMA**

<b>PARTICIPATIONS DEMANDEES AUX EPCI</b>	
<b>EPCI</b>	Critère 1 de calcul des participations (50%) : Surface BV
	Critère 2 de calcul des participations (50%) : Pop. pondérée par PF
<b>NANTES METROPOLE</b>	<b>61 398 €</b>
<b>CA CLISSON SEVRE ET MAINE</b>	<b>59 788 €</b>
<b>CC SEVRE ET LOIRE</b>	<b>264 301 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>385 487 €</b>

**PARTICIPATIONS Animation-tourisme: CCSL, Haye-Fouassière, Haute-Goulaine, Basse-Goulaine**

2020 1,76 € par habitant (maintien montant 2018)

	Population totale	Participation (1,76 €/hab)
CCSL	39 400	69 344 €
Basse-Goulaine	9 268	16 312 €
Haute-Goulaine	5 886	10 359 €
Haye Fouassière	4769	8 393 €

**Etat de la dette**

ANNEE	CAPITAL	INTERET	TOTAL	CAPITAL RESTANT DU
2014	47774,45	10113,71	57888,16	196861,50
2015	50002,79	7885,37	57888,16	208858,71
2016	58126,13	6448,45	64574,58	150732,58
2017	60655,39	3920,97	64576,36	90077,19
2018	22251,06	1749,43	24000,49	67826,13
2019	9073,01	1402,19	10475,20	58753,12
2020	9269,80	1205,40	10475,20	49483,32
2021	9471,63	1003,57	10475,20	40011,69
2022	9678,70	796,50	10475,20	30332,99
2023	9891,11	584,09	10475,20	20441,88
2024	10109,06	366,14	10475,20	10332,82
2025	10332,82	142,51	10475,33	0,00

**RATIOS**

ANALYSE CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF)		CA 2019	BP 2020
74	Dotations, participations	548 138,23	719 745,91
70+64	Autres produits	3 658,36	2 000,00
77	Produits exceptionnels	2 280,78	3 000,00
<b>Recettes</b>	<b>Produits de fonct réels</b>	<b>554 077,37</b>	<b>724 745,91</b>
12	Charges de personnel	222 147,65	288 000,00
66	charges financières	1 402,19	2 070,00
65	Charges de gestion	35 202,41	49 950,00
11	Charges à caractère géné	140 812,18	364 040,00
67	Charges except		3 000,00

<b>Dépenses</b>	<b>Charges fonct réelles</b>	<b>399 564,43</b>	<b>707 060,00</b>
	<b>CAF BRUTE</b>	<b>154 512,94</b>	<b>17 685,91</b>

**La CAF Brute a vocation à couvrir le remboursement de la dette en capital (dépenses invest)**

<b>1641</b>	<b>Remb capital</b>	<b>9 073,01</b>	<b>11 149,80</b>
	<b>CAF NETTE</b>	<b>145 439,93</b>	<b>6 536,11</b>

**La CAF Nette correspond à l'autofinancement**

<b>ANALYSE ENDETTEMENT</b>			
		<b>CA 2019</b>	<b>BP 2020</b>
<b>Premier ratio</b>			
	Cap restant dû	58753,12	67603,32
	CAF Brute	154 512,94	17 685,91
	<b>RATIO EN ANNEE</b>	<b>0,38</b>	<b>3,82</b>

Ce ratio estime en nombre d'années la capacité du Syndicat à rembourser le capital restant dû de ses emprunts en fonction de sa capacité d'autofinancement brute.  
Pour être correct le ratio doit être inférieur à 8 ans

		<b>CA 2019</b>	<b>BP 2020</b>
<b>Deuxième ratio</b>			
	Cap restant dû	58 753,12	67 603,32
	Produits réels de fonct	554 077,37	724 745,91
	<b>RATIO EN ANNEE</b>	<b>0,11</b>	<b>0,09</b>

Ce ratio estime en nombre d'années la capacité du Syndicat à rembourser le capital restant dû de ses emprunts en fonction de ses produits réels de fonctionnement.  
Pour être correct le ratio doit être inférieur à 1,5 ans.

Thierry COIGNET : Avez-vous des questions concernant le ROB ?

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical:**

- **Approuve le ROB à l'unanimité,**

#### **4- Ouverture d'une ligne de trésorerie**

- **Il est proposé d'ouvrir une ligne de trésorerie d'un montant de 100 000 € le temps de percevoir les participations des communes, communautés de communes.**

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical:**

- **Approuve l'ouverture de la ligne de trésorerie à l'unanimité,**

## 5- Présentation des marchés attribués depuis le 17 octobre 2019

- **Marché N° « 2019\_016\_RIPISYLVE\_2020 » :**
  - ▶ Attribution : SEMES (le 20/01/2020), montant : 3730,00 €TTC
- **Marché N° « 2019\_015\_ANALYSE\_EAU\_2020 » :**
  - ▶ Attribution : EUROFINS (le 09/12/2019), montant : 45 144,00 €TTC

Stéphane DAVID : Pourquoi est-ce Eurofin qui a été retenu, cela a été attribué comment ?

Laurence Le Roy : Il y a eu aussi Inovalys qui a répondu à la consultation aussi mais l'entreprise Eurofin était plus concurrentielle.

- **Consultation « fourniture de plants » :**
  - ▶ Attribution : RIPOCHE (le 28/10/2019), montant : 3524,54 €TTC
- **Consultation « fourniture de protections anti-gibier et paillage » :**
  - ▶ Attribution : GRIDPLAST (le 04/11/2019), montant : 4964,40 €TTC

## 6- Dépenses d'investissement préalables au vote du budget primitif

- Afin de pouvoir payer les factures d'investissement avant le vote du budget primitif, prévu le 12 mars prochain, il est proposé de reconduire  $\frac{1}{4}$  des crédits ouverts d'investissement ouvert au titre de l'année 2020 pour l'année 2019 conformément à l'article 1612-1 du CGCT.
- Le tableau ci-dessous récapitule le montant des crédits ouverts au titre des investissements en 2019 et les factures en attente.

### Dépenses d'investissement préalables au vote du budget primitif

Factures d'investissement avant BP				
Chapitre	Crédit budgété	Crédit dispo	Factures actuellement en attente	
			Nom du fournisseur	Montant € TTC
21	566495,2	251439,92	Paquet	600
			Ripoche	2234,98
			Lycée Briacé	500
			SEMES	940
			SEMES	3730
20	67888	19062,4	Darty	299
			Mr Bricolage	299,9

- Il est proposé au Comité syndical de reconduire 251 439.92 € au chapitre 21 et 67 888 € au chapitre 20 au titre de l'année 2020 jusqu'à l'adoption du budget primitif.
- Ces crédits seront inscrits au Budget Primitif lors de son vote.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical:

- Approuve la proposition de reconduction au chapitre 21 de 251 439.92 euros et au chapitre 20 de 67 888 euros à l'unanimité,

Thierry COIGNET : Avant de vous parler de la GEMAPI je voudrais vous parler du vannage. L'ancien vannage a subi des avaries et à aujourd'hui il n'est toujours pas en état de fonctionner. Un expert est venu, au niveau de

notre assurance elle pourra aller jusqu'à un remboursement de 38 000 euros à condition de faire strictement la réparation à l'identique de ce qui existait. Nous avons eu un devis de l'entreprise Joseph Paris qui se monte à 114 000 euros environ. La situation est un peu longue surtout pour les habitants du Grignon, mais j'appelle régulièrement Alain Vay maire de Basse-Goulaine pour le tenir informé. On a eu une demande de faire passer un deuxième expert qui lui doit regarder aussi l'implication de la SAUR qui gère les ouvrages, dans l'avarie qui s'est produite. Nous voyons l'expert le 19 mars. Avec toute cette procédure l'ouvrage ne sera pas réparé avant le mois de juin. On a eu une période à Noël qui a été compliquée entre les très fortes pluies, la crue de la Loire, les très fortes marées et le vannage qui ne fonctionnait pas. Depuis dans le mode de fonctionnement du Syndicat on a alterné une astreinte entre Laurence et Philippe par semaine, on a donc un suivi au jour le jour. La SAUR nous envoie des éléments graphiques sur la hauteur de la Loire, du marais, et en fonction de ça et de la météo on anticipe le fonctionnement des pompes. A Noël nous avons fait fonctionner, deux pompes puis trois, puis deux et une pour finir, cela n'est pas sans incidence sur le Syndicat car le coût de l'électricité sur cette semaine-là a été de 6 300 euros. Donc même si le vannage n'est pas réparé tout de suite on a toujours cette solution de faire fonctionner les pompes.

Chantal METRO : On parle d'une deuxième expertise mais que dit la première sur l'implication de la SAUR ?

Thierry COIGNET : La première expertise avait juste regardé le vannage sans mettre en cause la SAUR.

Chantal METRO : Donc pour le premier expert qu'est ce qui se serait passé ?

Thierry COIGNET : Il n'a pas été en mesure de dire ce qui s'était passé, il ne comprenait pas ce qui avait pu se produire. On va être obligé de réparer à l'identique mais par contre on rajoutera une protection sur la poulie.

Laurence LE ROY : Cela va être une bataille d'expert. Ce qui a mis un doute sur la SAUR pour notre assurance c'est qu'au moment où il y a eu l'avarie sur l'ancien vannage et les deux jours précédents on a plus eu de courbes, plus aucune données, la SAUR était en train de mettre ce que l'on appelle le S4 (boîtier pour améliorer les transmissions). C'est ce qui pose question à notre assureur. Concernant les devis c'est l'assurance qui choisit les entreprises.

## GEMAPI

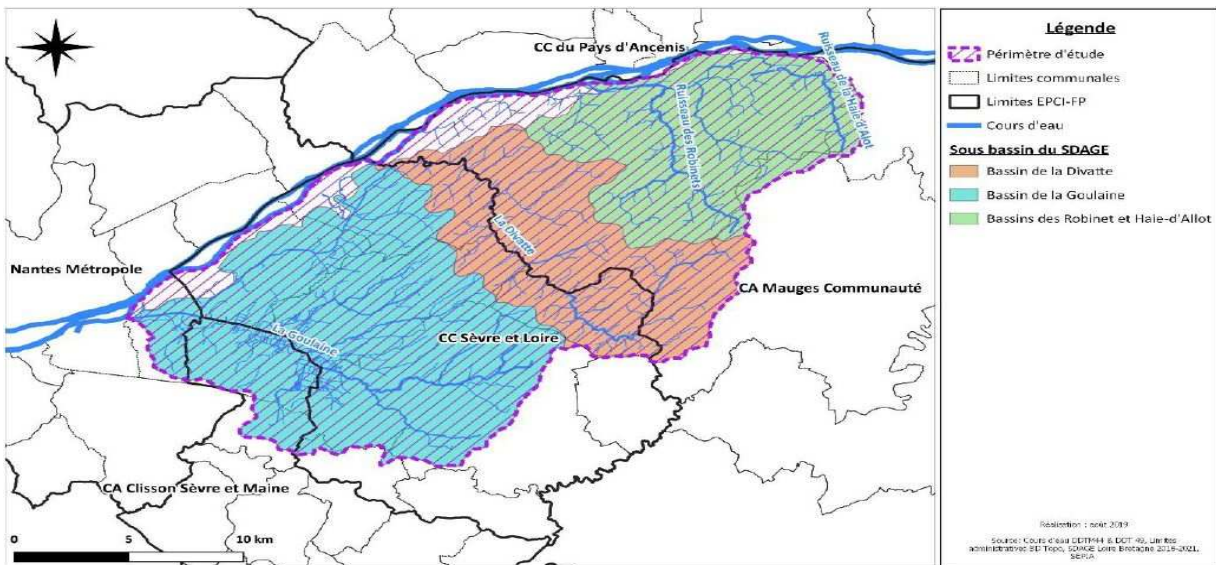
### **7- Etude de gouvernance GEMAPI Goulaine/ Divatte/ Robinets/ Haie d'Allot**

Le dernier comité de pilotage relatif à l'étude de gouvernance GEMAPI Goulaine / Divatte / Robinets / Haie d'Allot sous l'égide du SYLOA a eu lieu le 10 janvier dernier. Cette étude est portée par le Syndicat Loire Aval qui porte le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Estuaire de la Loire. Cette étude est financée par les 4 EPCI concernée: CCSL, CSMA, Nantes Métropole et Mauges Communauté.

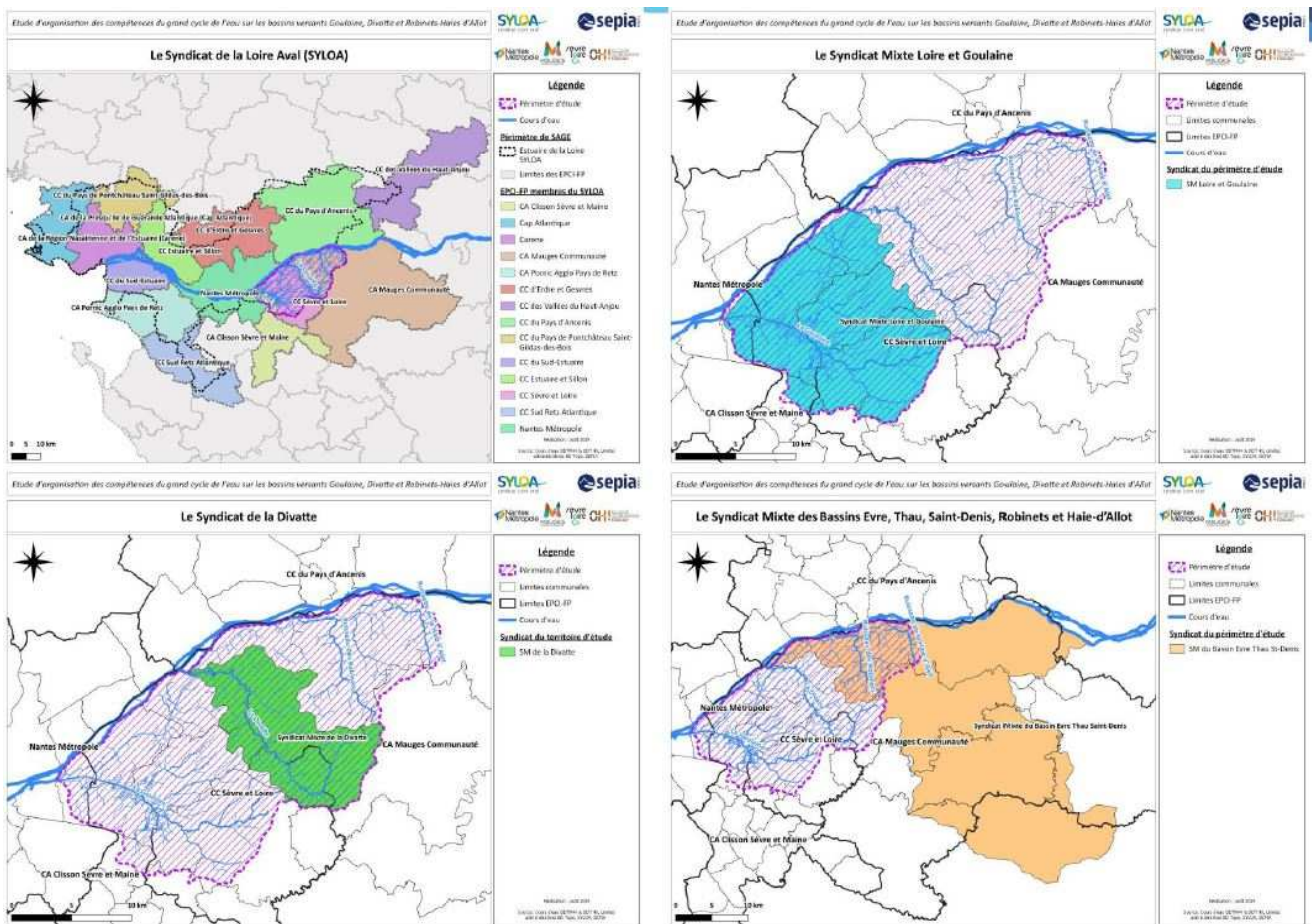


Carte des EPCI sur le territoire concerné par l'étude

- 3 Syndicats sont concernés: le SMLG, le Syndicat de la Divatte et le SMIB.
- Constat général qui a entraîné cette étude est que les structures actuelles sont trop petites au regard des enjeux du territoire, et qu'un regroupement devient nécessaire.
- Par ailleurs, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne a précisé qu'un prochain contrat territorial ne sera pourra être réalisé qu'à l'échelle de l'ensemble de ce territoire.

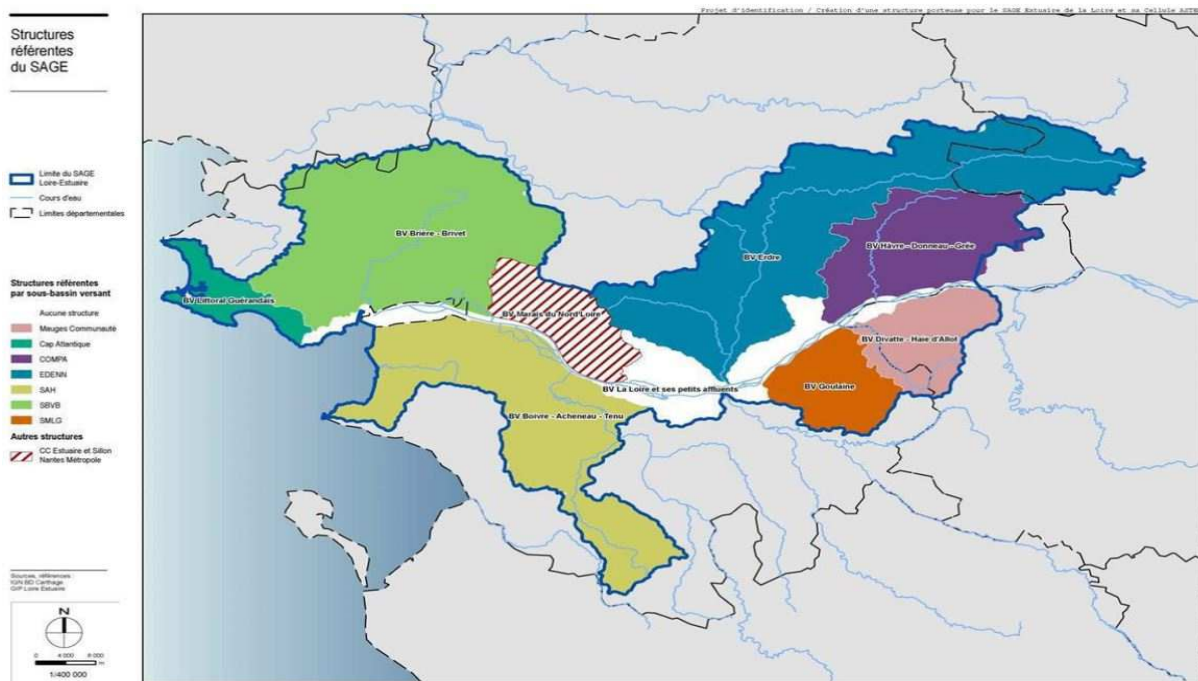


Carte des bassins versants concernés



Carte des Syndicats sur le territoire concerné





Carte de la structuration GEMAPI à l'échelle du territoire concerné

➤ Deux scénarios ont été retenus par le comité de pilotage:

<b>Scénario B</b>	<b>Regroupement des trois territoires au sein du SYLOA (Syndicat Loire Aval), porteur du SAGE Estuaire de la Loire</b>
<b>Scénario C</b>	<p>Regroupement de Goulaine-Divatte au sein du SYLOA, porteur du SAGE Estuaire de la Loire.</p> <p>Conservation de Robinets-Haie D'Allot au sein du SMIB, porteur du SAGE Evre Thou Saint Denis.</p>

- ▶ Les EPCI et le SYLOA doivent délibérer tour à tour sur le choix entre les deux scénarios.
- ▶ Le SYLOA a délibéré le 21 janvier dernier pour valider un regroupement.
- ▶ Mauges Communauté a validé le scénario C le 5 février dernier.

Le tableau ci-dessous récapitule les autres dates à venir:

EPCI	Date de délibération
CCSL	11 mars
CSMA	3 mars
<b>Nantes Métropole</b>	Envoi d'un courrier validant le rapprochement des structures vers le SYLOA

- ▶ Le SMLG prendra acte des délibérations de ses membres le 12 mars lors du prochain comité syndical.

Thierry COIGNET : Une fois le scénario validé il va falloir travailler sur la nouvelle structure. Laurence travaille déjà avec Caroline ROHART du Syloa sur la future façon de fonctionner. Cela apporte des avantages par exemple au niveau du Syndicat nous n'avons pas de service communication, autre exemple celui d'Antoine du SIVU de la Divatte qui est tout seul, il pourra s'appuyer sur Jonathan et discuter des différentes problématiques.

Avez-vous des questions par rapport à ça ?

Agnès PARAGOT : J'aurais une question par rapport aux personnels. Notamment par exemple pour Benoit car il n'y aura plus le côté animation.

Thierry COIGNET : Aujourd'hui le bureau d'étude travaille dessus et va rencontrer individuellement l'ensemble des agents. Il va falloir redéfinir les fiches de poste, aujourd'hui on n'est pas en mesure de dire ce qu'il va se passer.

Marcelle CHAPEAU : Et quel lieu de travail, il faut pour l'animation un lieu qui s'y prête ?

Thierry COIGNET : Cela fait partie de l'étude. Effectivement faire de l'animation marais est plus logique dans le marais mais il y a aussi à prendre en compte la cohérence d'équipe. Mais ce n'est pas nous qui allons donner la réponse c'est le bureau d'étude qui va faire des propositions.

Marcelle CHAPEAU : Il faut quand même qu'il est une bonne connaissance du territoire un regard extérieur est bien mais pas toujours suffisant.

Thierry COIGNET : le fait qu'il n'y ait pas Robinets-Haie D'Allot permet de rétrécir le périmètre et ça le recentre.

Anne LERAY : Robinets-Haie D'Allot sont sur le même Sage estuaire de la Loire cela semblait logique de se regrouper. A l'origine ils étaient rattachés à une Comcom mais avec la Gémapi ils ont été obligés de se rapprocher d'un Syndicat, ils ont été vers le SMIB.

Jean TEURNIER : Pour info le Syloa va modifier ses statuts donc c'est une porte ouverte pour d'autres Syndicats qui voudraient peut-être rejoindre le groupe. Ce seront des Syndicats ouverts à la carte. Cela va faire évoluer le Syloa et lui donner plus de compétences.

Thierry COIGNET : Le Syndicat sera plus dans l'opérationnel, il y aura moins de temps à passer à faire des dossiers pour obtenir des financements.

Laurence LE ROY : On aura plus de personnes pour faire la RH, la compta, la communication. Cela permet également de disposer de plus d'ingénierie pour pouvoir mettre en place des programmes que l'on ne peut pas mettre en place actuellement afin d'obtenir d'autres financements, comme par exemple pour des plans de protections des inondations qui permettent de financer les travaux sur les ouvrages hydrauliques que nous payons aujourd'hui à 100 %.

Anne LERAY : De toute façon à un moment donné la préfecture nous aurait imposé cette fusion.

## **8- Présentation Pauline BEILLEVERT, nouvelle personne Chargée de mission Natura 2000**

Suite à la création du poste de Chargé(e) de mission Natura 2000 par délibération du 19 décembre 2019, Pauline Beillevert a été recrutée sur le poste.

## **9- Avenant Contrat Territorial**

L'ouverture du territoire de la Goulaine aux MAE eau implique un ou plusieurs prestataires pour travailler sur les MAE, la réalisation de diagnostics préalables, et le suivi des exploitants engagés. Dans ce cadre, un avenant au Contrat territorial a été rédigé pour bénéficier des aides de l'AELB sur ces prestations supplémentaires sur 2 ans et que sur la partie environnementale eau.

Actions	Montant (€ TTC)	AELB (€)	Europe	SMLG (€)
Mise en place de MAE eau	63 036	30 000	20 429	12 607
Etude bilan CT	70 000	49 000	Non concerné	21 000

- Il est proposé au Comité syndical de:
  - ▶ Valider cet avenant

- ▶ D'autoriser le Président à le signer et à effectuer toutes les démarches nécessaires pour demander les subventions correspondantes

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical:**

- **Approuve à l'unanimité, la proposition la validation de cet avenant et autorise le Président à signer et à faire les démarches nécessaires pour demander les subventions**

### **QUESTIONS DIVERSES**

Stéphane DAVID : La zone Natura 2000 va jusqu'où, car il y a deux étangs sur la Chapelle qui ont été préemptés par le département, je voulais savoir pourquoi et si cela rentrait dans cette zone de Natura 2000. Car c'était une vente privée sur des terrains privés ?

Laurence LE ROY : Il faudrait regarder sur une carte pour cela il faudrait que vous reveniez nous voir.

Joël CHARPENTIER : La où ils sont placés ils sont dans Natura 2000.

Stéphane DAVID : Si le département préempte des étangs sur des Zones Natura 2000 cela veut dire que c'est nous qui reprenons la gestion de ces étangs.

Laurence LE ROY : Non c'est le département qui garde la gestion, nous on ne gère pas les parcelles nous faisons des travaux sur certaines zones mais on n'assure pas leur gestion.

Marcelle CHAPEAU : On peut savoir où c'est ?

Stéphane DAVID : C'est au Montru, c'était deux étangs qui réservaient de réservoir d'eau pour un usage antigel.

Thierry COIGNET : D'autres questions ? La prochaine réunion est le 12 mars.

Marcelle CHAPEAU : Nous faisons une réunion animation est-ce que le lundi 09 mars en début d'après-midi vers 14h, vous seriez disponible ?

La séance est levée.